



Conditions générales

1- Préambule

La société VIP Spirit Sàrl dont le siège social est situé, Chemin Valmont 224, c/o ALR Fiduciaire A.L. Rummel SA CH-1260 Nyon, au capital social de 20000 CHF, immatriculée au registre du commerce du Canton de Vaud, sous le numéro de référence 2008/13775 et le numéro fédéral CH-550-1056092-2, exerce sous son nom commercial VIP Spirit Sàrl.

L'entreprise VIP Spirit Sàrl a pour but tous conseils et prestations de services, notamment d'organisation, d'accompagnement et d'approvisionnements divers aux entreprises et aux personnes privées, pour but complet cf. statuts.

VIP Spirit sàrl intervient en tant qu'intermédiaire dans les rapports entre ses clients et les prestataires de services ou fournisseurs de produits. Dans certains cas spécifiés, VIP Spirit sàrl pourra être prestataire.

Les contrats passés entre VIP-SPIRIT Sàrl et ses clients sont régis par les règles du mandat (Art. 394 ss CO)

2- Informations générales

Les prestations, tarifs, membership, etc. font l'objet d'une présentation complète sur le site www.vip-spirit.com.

Ces conditions générales seront annexées à chaque contrat dont elles feront partie intégrante.

3- Prestations

- Conciergerie Privée

Les clients de VIP-SPIRIT Sàrl peuvent adhérer à un contrat d'abonnement dénommé ci-dessous « membership prestige, single ou corporate » leur donnant divers avantages tant au niveau des prestations que des tarifs.

Les membres ont le privilège d'accès aux services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et des tarifs avantageux sur les prestations de services. Les contrats d'abonnement sont d'une durée d'un an renouvelable tacitement. Le paiement s'effectue au minimum mensuellement ou à convenance, avec une avance de 3 mois dès la signature d'un contrat.

Il existe deux types de « Membership » :

- Le « Membership Single Prestige »
- Le « Membership Corporate Prestige »

Tous les renseignements tarifaires sont disponibles dans les « Tarifs » annexés.

- Services « básica »

Les services « básica » ont été conçus pour faciliter la vie de tous les jours de nos clients en répondant aux besoins de base de chacun, tout en conservant la qualité de service qui fait la réputation de VIP Spirit. La liste non exhaustive de ces services est disponible dans les « Tarifs » annexés.

- Events

Le montant des prestations « Events » est fixé par un devis précis soumis à l'acceptation du client. Les tarifs des services « Events » vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au client.

Ces tarifs sont garantis durant une période de validité de 30 jours.

VIP Spirit Sàrl s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cette modification sera applicable à toute nouvelle proposition ou tout avenant de contrat émis postérieurement à la date de celle-ci.

Tous les renseignements tarifaires sont disponibles dans les « Tarifs » annexés.

4- A : Contacts

Tous renseignements sur les possibilités de prestations offertes et les tarifs appliqués peuvent être obtenus :

- par téléphone : +41 (0) 78 909 68 39
- par courriel : contact@vip-spirit.com

Avant toute prestation, le client doit communiquer à VIP Spirit Sàrl son adresse personnelle ou professionnelle, son adresse électronique, ses numéros de téléphone, afin de permettre à VIP Spirit Sàrl de le contacter très rapidement. Les demandes formulées par le client, aux moyens évoqués ci-dessus, seront transmises aux prestataires par l'intermédiaire de VIP Spirit Sàrl.

B : Relations entre les parties

Les contrats susceptibles d'être passés entre les parties sont des contrats dits mixtes avec prédominance du mandat.

Obligations du mandataire VIP-SPIRIT Sàrl

Dès réception des desideratas du client, VIP-SPIRIT Sàrl mettra tout en œuvre pour le satisfaire.

Dans un délai maximum de 10 jours, la société lui fera part des possibilités de réalisations et du coût des prestations sollicitées.

Obligations du mandant

Dès réception des renseignements de VIP-SPIRIT Sàrl, le client confirmera son acceptation des services et coût proposé dès que possible mais au minimum 20 jours avant l'accomplissement des services offerts.

Obligations de confidentialité

Obligations d'information

Obligations de fidélité

Impossibilité de fournir la prestation

VIP Spirit ne pourra pas être tenue responsable en présence d'un cas de Force Majeure ou fortuit comme décrits au paragraphe 8.

Toute prestation s'entend sous réserve des services ou stocks disponibles chez les prestataires de services et fournisseurs.

Le client sera contacté, et des solutions de remplacement lui seront proposées dans les plus brefs délais selon les cas.

5- Résiliation du Mandat

Toute résiliation du mandat par l'une ou l'autre des parties doit respecter les délais indiqués au contrat. Dans le cas contraire, toute résiliation proposée sera considérée comme faite en temps inopportun.

Les prestations de services, impenses et commandes faites par VIP-SPIRIT Sàrl seront intégralement dues.

Si la résiliation émane de VIP-SPIRIT Sàrl, les frais exposés par le client lui seront remboursés et aucuns honoraires ne seront facturés.

6- Modalités de règlement et délais de paiement

Le règlement des factures de VIP Spirit Sàrl s'effectue soit par Bulletin de versement fourni avec la facture, soit par virement, aux coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Les factures de VIP Spirit Sàrl sont payables sans aucune déduction dans les 14 jours après fourniture du service. VIP Spirit Sàrl se réserve le droit de demander le versement d'acomptes, notamment pour son service « Events », sous les conditions suivantes :

-Premier acompte de 30% du montant total sur présentation de devis à l'acceptation du contrat

-Second acompte de 40% du montant total sur présentation de devis 30 jours avant le début de l'évènement

-Solde de 30% du montant total sur présentation de devis plus extras éventuels sur présentation de facture, à la conclusion de l'évènement.

Pour le cas où la signature du contrat intervient à 30 jours ou moins du début de l'évènement, les deux acomptes sont remplacés par un acompte unique à l'acceptation du contrat de 50% du montant total sur présentation de devis, le solde de 50% sur présentation de devis plus extras éventuels sur présentation de facture, à la conclusion de l'évènement.

En cas de désaccord sur une partie de la facture globale, le client s'oblige à payer sans retard les parties non contestées et à indiquer sous 5 jours ouvrables et par lettre recommandée avec accusé de réception à VIP Spirit Sàrl, le motif de la contestation. A défaut de réclamation, le client se verra appliquer des pénalités de retard sur les montants restants dus conformément à l'article suivant.

7- Confidentialité

VIP Spirit Sàrl s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte ou au nom de VIP Spirit Sàrl ou en relation avec l'activité de VIP Spirit Sàrl dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine.

VIP Spirit Sàrl s'engage également à ne communiquer aucune information concernant la vie privée ou la nature des services fournis à ses clients.

8- Force Majeure / Cas Fortuit

En sus de l'article 119 du Code des Obligations, les parties considèrent comme cas de force majeure, cas fortuits :

- avaries
- défaillances
- retards d'un ou plusieurs prestataires
- blocage des télécommunications, d'internet
- panne du matériel servant à la diffusion de services
- interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières